

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AUSSAC-VADALLE

délibération :
2020_4_4

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Objet : Election des Adjoints

L'an deux mille vingt, le vendredi 03 juillet à 18 h 00, le Conseil Communal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle des fêtes, Rue de la République Vadalle à AUSSAC-VADALLE, sous la présidence de Monsieur LIOT Gérard, Le Maire.

Date de convocation du : 29 Juin 2020

Présents : Monsieur LIOT Gérard, Madame COUSSAUD Béatrice, Monsieur CHAMBRE Damien, Madame AUPY JOCELYNE, Monsieur BIRONNEAU CYRIL, Madame BIZE AURELIE, Madame DUPUY MARINE, Madame ELMOZNINO PEGGY, Madame KERJEAN MADELEINE, Monsieur LEDIRaison GUILLAUME, Monsieur LEGRAND XAVIER, Monsieur LEHEMBRE PIERRE-YVES, Madame LIOT REGINE, Monsieur VIGIER VALERIAN

Pouvoirs :

Monsieur LAMACHE CHRISTOPHE a donné pouvoir à Madame BIZE AURELIE

Absent(s) : Monsieur MONTASSIER Jean-Pierre, Monsieur LEGEAY Nicolas, Madame BIRONNEAU Marylène, Madame GUILBAUD Marlyse, Monsieur LAMACHE CHRISTOPHE

Excusé(s) :

Secrétaire de Séance : Madame AURELIE BIZE

Sous la présidence de M. LIOT Gérard, élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art. L-2122-4, L. 2122-7 et L.2122-7-1 du CGCT).

Election du premier adjoint :

Monsieur le Maire demande qui est candidat en tant que 1er adjoint. M. CHAMBRE Damien souhaite être candidat.

Nombre de voix obtenues : 15

Election du 2ème adjoint :

Monsieur le Maire demande qui est candidat en tant que 2ème adjoint. Mme KERJEAN Madeleine souhaite être candidate.

Nombre de voix obtenues : 15

Election du 3ème adjoint :

Monsieur le Maire demande qui est candidat en tant que 3ème adjoint. Mme LIOT Régine souhaite être candidate.

Nombre de voix obtenues : 14

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de nommer en tant que 1er adjoint : M. CHAMBRE Damien
- Décide de nommer en tant que 2ème adjointe : Mme KERJEAN Madeleine
- Décide de nommer en tant que 3ème adjointe : Mme LIOT Régine

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.
En application des dispositions de

Emis le 03/07/2020, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jours que ci-dessus.
Au registre sur les signatures pour copies conformes,

l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Le Maire,
Gérard Liot